



## Compte rendu du

### Conseil Municipal du 31/05/2021

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs PONTARLIER Karine, CLAUDE Michel, VOURIOT Brigitte, GUYOT Damien, GIRARDOT Christelle, CHRISTIN Bernard, MULLER Jean-Claude, PHILIPPE Anne-Claude, DECLERCQ Frantz, DROCZINSKI Fanny, FEVRE Mélanie, D'HOUTAUD Marie-Line, COLIN Jean-Michel, D'HOUTAUD Sandra et VIPREY Patrick.

Secrétaire de séance : Mélanie FEVRE

Depuis plusieurs années, la commune a fait le choix de voter son budget prévisionnel de l'année N+1 en fin d'année N, en l'occurrence le budget prévisionnel année 2021 en fin d'année 2020.

Ce dispositif permet d'anticiper plus rapidement les opérations d'investissement et leur financement.

Les étapes budgétaires sont les suivantes :

En décembre 2020, le conseil municipal a voté son budget primitif 2021.

Au cours du premier semestre 2021, le Trésorier fait parvenir à la commune son compte de gestion, lui-même validé par la Trésorerie Générale ; le conseil municipal doit l'approuver, après avoir vérifié sa parfaite concordance avec les comptes de la commune. C'est l'objet du Conseil Municipal du 31/05/2021

Ensuite, au cours de la même séance, le conseil municipal doit examiner le compte administratif de l'année 2020 et procède à son vote, qui doit intervenir avant le 30 juin 2021. C'est à cette séance que le conseil municipal prend connaissance du bilan de l'année écoulée et intègre les résultats de l'année N-1 (2020) dans le budget supplémentaire.

# FLASH HOUTAUD



Toujours au cours de cette même séance, le conseil municipal vote donc son budget supplémentaire ; il est en mesure d'affiner ses prévisions budgétaires et de prendre en compte les résultats de l'année précédente.

Nous avons donc communiqué dans l'Hostasien au mois de Mars 2021 sur des chiffres prévisionnels, et nous sommes à même de vous communiquer des chiffres définitifs à l'issue de cette séance du 31 Mai 2021.

### Compte de Gestion année 2020

Le Conseil Municipal constate la stricte concordance du Compte Administratif et du Compte de Gestion (rapport financier du trésorier) et à l'unanimité arrête le Compte de Gestion 2020 du trésorier.

### Compte Administratif 2020

Damien GUYOT présente le compte administratif 2020 dans son ensemble : Général et Eau.

L'adjoint délégué aux finances soumet aux votes le Compte Administratif :

#### Budget Général

Recettes de fonctionnement		851 612 €
Dépenses de fonctionnement	-	<u>629 553 €</u>
Résultat de fonctionnement 2020		222 059 €

Recettes d'investissement		849 946 €
Dépenses d'investissement	-	<u>530 724 €</u>
Résultat d'investissement 2020		319 222 €

#### Budget Eau

Recette d'exploitation		100 089 €
Dépense d'exploitation	-	<u>103 620 €</u>
Déficit d'exploitation 2020		- 3 531 €

Recettes d'investissement		86 411€
Dépenses d'investissement	-	<u>7 126€</u>
Résultat d'investissement 2020		79 285 €



Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité le compte administratif 2020.

### Affectation du résultat 2020

Le Conseil Municipal, après présentation du Compte Administratif de l'exercice 2020, statue sur l'affectation du résultat 2020 et constate que le Compte Administratif présente les résultats suivants:

#### Budget Général

Résultats fonctionnement 2020	222 059€
Report de l'exercice antérieur	<u>978 582€</u>
Résultat de clôture de fonctionnement	1 200 641€

Résultats investissement 2020	319 222€
Report de l'exercice antérieur	- <u>453 686€</u>
Résultat de clôture d'investissement	- 134 464€

**Résultat de clôture 2020** **1 066 177 €**

Affectation de fonctionnement : 1 200 641,51 €

Affectation en investissement : - 134 464,19 €

#### Budget Eau

Résultat de fonctionnement 2020	- 3 531 €
Report de l'exercice antérieur	<u>142 227 €</u>
Résultat de clôture de fonctionnement	138 696 €

Résultat investissement 2020	79 285 €
Report de l'exercice antérieur	- <u>58 336 €</u>
Résultat de clôture d'investissement	20 949 €

**Résultat de clôture 2020** **159 645 €**

Affectation de fonctionnement : 138 695,68 €

Affectation en investissement : 20 949,73 €

Le conseil Municipale vote, à l'unanimité, l'affectation des résultats.

### Budgets supplémentaires 2021

**Budget Général** : L'affectation des résultats cumulés de 1 066 177,32€ a été intégrée au budget supplémentaire.

La réfection des abords de la chapelle de la Côte et des chemins forestiers, les futurs travaux du Pôle Enfance jeunesse ont principalement fait l'objet du budget supplémentaire.

Dépense de fonctionnement BP*+BS*	1 901 140,32€
Recette de fonctionnement BP+BS	1 901 140,32€
Dépense d'investissement BP+BS	2 950 900,51€
Recettes d'investissement BP+BS	2 950 900,51€

\* BP = Budget primitif

\* BS = Budget supplémentaire

**Budget Eau** : L'affectation des résultats cumulés de 159 645,41 € a été intégrée au budget supplémentaire. L'actualisation du montant des travaux d'eau potable de la Rue du Général de Gaulle justifie le budget supplémentaire.

Dépense de fonctionnement BP*+BS*	235 726,68 €
Recette de fonctionnement BP+BS	235 726,68 €
Dépense d'investissement BP+BS	548 398,61 €
Recettes d'investissement BP+BS	548 398,61 €

A l'unanimité le Conseil approuve les budgets supplémentaires.

### Echange terrain Commune/Indivision VERGUET

Il s'avère que toutes les mentions prises précédemment, pourtant soumises à l'Office Notarial s'avèrent insuffisantes et qu'il y a lieu de compléter la délibération par la valeur des terrains.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité détermine une valeur d'échange de 15€ le m<sup>2</sup> qui permettra de finaliser cet échange de 12m<sup>2</sup>.

### Alimentation en Eau Potable - rue du Général de Gaulle -

#### - Attribution du marché :

La consultation des entreprises a eu lieu dans le cadre d'une procédure adaptée.

Après analyse des offres, en concertation avec le maître d'œuvre BEREST, la commission « Commande Publique » réunie le 29 mai 2021, propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse et ayant obtenu la meilleure note technique.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide la passation d'un marché dans le cadre d'une procédure adaptée pour les travaux d'AEP rue du Général de Gaulle avec l'entreprise Lacoste / Colas pour un montant de 185 502,84€ HT soit 222 603, 41€ TTC.

#### - Demande de subvention :

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité sollicite l'aide du Département du Doubs et de l'Agence de l'eau selon les modalités suivantes (50% Agence de l'eau + 10% Département) ; soit une aide attendue de 118 438.67 €.



Mme le Maire précise au Conseil que la demande de subvention sera formulée en hypothèse "haute", avec les taux maximum (50 % Agence de l'eau + 10 % Département = 60 %) MAIS que, par précaution, les recettes attendues dans le budget supplémentaire, figureront en hypothèse "basse", à savoir :

0 % Agence de l'eau + 25 % Département = 25 %

En l'état actuel, en effet, l'aide de l'Agence de l'eau n'est pas acquise.

#### - **Projet d'emprunt :**

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération "alimentation en eau potable", le recours à l'emprunt est nécessaire et a été inscrit dans le budget supplémentaire 2021.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le recours à l'emprunt comme suit :

- un emprunt à long terme pour financer la réalisation de l'opération,
- un emprunt à court terme pour préfinancer les subventions et la TVA qui seront perçues en 2022.

#### **Pôle Enfance Jeunesse – projet d'emprunt**

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération "Pôle enfance jeunesse", le recours à l'emprunt est nécessaire et a été inscrit dans le budget supplémentaire 2021.

Il est proposé à l'assemblée de valider le recours à l'emprunt, étant entendu que les modalités restent à définir et seront examinées en commission finances.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de recourir à l'emprunt pour le financement de l'opération "Pôle enfance jeunesse" et charge Mme le Maire de consulter les établissements bancaires.

#### **Enfouissement des réseaux secs rue du Général de Gaulle – Avant-projet sommaire SYDED**

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat d'Energies du Doubs a fait parvenir en Mairie un avant-projet sommaire pour l'enfouissement des réseaux secs (électricité, éclairage public, fibre et télécom...) rue du Général de Gaulle.

Il est donc proposé à l'assemblée d'approuver ce projet.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de réaliser le projet

d'enfouissement des réseaux rue du Général de Gaulle et approuve l'avant-projet sommaire du SYDED.

Le coût total de l'opération est estimé à 331 250.00€ T.T.C répartis :

- 198 500 € T.T.C coût pour la Commune
- 127 350 € T.T.C coût pour le SYDED

#### **Accueil périscolaire – FRANCAS - Compte de résultat 2020, budget prévisionnel 2021 et participation communale.**

Il est proposé au Conseil Municipal la validation du compte de résultat 2020, avec un déficit d'exploitation de 13 264,89€. Cette situation est expliquée par la crise sanitaire COVID-19 avec une fermeture de 6 semaines (confinement), et une reprise d'activité très partielle (30%) entre le 25/05/2020 et le 07/07/2020.

Il est présenté un récapitulatif du coût annuel du périscolaire entre 2016 et 2020.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide que le déficit de 13 264,89€ au titre de l'année 2020 sera intégralement pris en charge par la commune,
- approuve le budget prévisionnel 2021 présenté par les FRANCAS et décide qu'une participation sera versée à l'association « les Francas » en 2021 selon les modalités suivantes :

↳ Accueil périscolaire classique :	8 135.00 €
↳ Coordination :	<u>3 321.00 €</u>
TOTAL	11 456.00€

#### **Groupement de commande pour la refonte du site internet**

Dans le cadre de la refonte du site internet du Grand Pontarlier, il a été proposé de constituer un groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Grand Pontarlier et les communes souhaitant créer ou refondre leur propre site internet, afin de bénéficier d'économies d'échelle et de mutualiser les procédures de passation des marchés.

Une convention constitutive doit être signée par les membres du groupement. Elle définit les modalités de fonctionnement du groupement et désigne un coordonnateur. Celui-ci est chargé de procéder à



l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs co-contractants.

Aussi, il est proposé que la Communauté de Communes du Grand Pontarlier soit coordonnateur du groupement.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes (sous réserves des termes de la convention) et autorise le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents y afférent.

### Comptes rendus des commissions communales et intercommunales

**Commission ordures ménagères** le 16/05 visite sur le site de l'ancienne décharge située aux Etraches. Ce terrain sera étanchéifié avec de la marne. Il deviendra non exploitable et ne pourra plus accueillir d'animaux. Une réflexion est engagée pour acheter, échanger ce terrain.

- Passage en revue des points de ramassage isolés des OM (hameaux, fermes...) ou collectifs de ces lieux. Une réflexion est engagée quant au paiement des collectes des salles des fêtes, bâtiments publics etc.

- TEOMI (Taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères incitative) : point à définir sur l'année blanche qui devrait permettre aux habitants de connaître l'estimation de son coût avant sa mise en place en 2023.

- Points d'apport volontaire : bien que la fréquence ait été augmentée, les bacs sont très vite remplis. Cela est dû en partie à la prise en compte de l'importance du tri mais aussi à la situation de notre village qui se trouve sur la RD72 aux flux de circulation importants.

- Un membre du conseil souhaite qu'un nouveau point d'apport soit mis en place.

**Comité pilotage PEDT** 03/05 a permis de finaliser et présenter le contenu du document pour la mise en place des rythmes scolaires 2021-2024. Il a été envoyé à l'Académie dans les délais impartis, nous sommes dans l'attente d'une validation.

**PLUIH** : 2 réunions avec le cabinet Urbicand se sont tenues pour le volet habitat et le règlement des futures zones.

**Modes doux** : Une restitution du diagnostic par le cabinet ITEM a été présentée aux 10 communes de la CCGP lors d'une réunion en date 28/05/2021

**Pôle enfance jeunesse** : 7 offres pour la Maitrise d'œuvre ont été reçues et sont en cours d'analyse.

L'avis de la commission Commande publique sera soumis aux conseillers lors de la prochaine séance.

**Commission vivre ensemble** s'est réunie le 26/05 pour la préparation du forum des associations qui se tiendra le 25/09/2021.



### Décisions du Maire

✓ Mme le Maire décide de ne pas exercer le droit de préemption concernant les biens cadastrés :

- Propriété cadastrée AC n° 171 sise « 8 rue de Traverse » d'une contenance de 15a 90ca.
- Propriété cadastrée AC 171, 8 rue de Traverse d'une contenance de 15a 90 ca
- Propriété cadastrée AC 171, 8 rue de Traverse d'une contenance de 15a 90 ca
- Propriété cadastrée AC 171, 8 rue de Traverse d'une contenance de 15a 90 ca :
- Propriété cadastrée AC n° 153 sise « 6 B rue Croix Pariot » d'une contenance de 3a 28ca.

✓ Dans le cadre de l'opération relative à l'alimentation en eau potable rue du Général de Gaulle, il est nécessaire de procéder à un repérage amiante/HAP (recherche d'hydrocarbures aromatiques polycycliques) dans les enrobés.

Un marché est passé à cet effet avec l'entreprise Cabinet d'études techniques Philippe SLAWSKI pour un montant de 700.00€ HT soit 840.00€ TTC.

### Questions diverses

✓ Dans le cadre de la campagne départementale, en vue des prochaines élections, les candidats s'annoncent en mairie le 04/06 18h30, puis le 5/06 9h et 11h pour se présenter et communiquer sur leur programme ; tous les conseillers sont invités à y participer.

✓ Circulation : Travaux entre le 31/05 et le 04/06 pour la mise en place d'une boucle de comptage sur le pont de HOUTAUD, puis travaux ferroviaires avec déviation des poids lourds par le village entre le 07 et le 11/06.

✓ Marquage au sol : une remarque est faite sur les passages piétons de la zone commerciale qui sont quasi invisibles.



✓ Pour des raisons évidentes de sécurité, et pour faire face au problème récurrent du stationnement rue Champs Toine aux abords de l'école, Mme le Maire va prendre un arrêté pour limiter la circulation aux seuls riverains et interdire le stationnement.

✓ Une Idée est proposée de mettre des panneaux indicatifs de lieux dits.

✓ Prochain conseil municipal : vendredi 18 juin 2021 à 20h30



## INFO COMMUNALE



### ECOLE

La Directrice de l'école de Houtaud, vous informe qu'une permanence aura lieu afin de faire visiter l'établissement aux futurs élèves de PS :

Les 21-22-24-25 Juin 2021  
de 16H à 17H

Ces visites se feront **sur rendez-vous uniquement**, par mail ou par téléphone auprès de l'école, et dureront environ 10 à 15 minutes avec un passage au Péri-scolaire. Tel : 03.81.39.67.31

### Elections Régionales et Départementales

RAPPEL

**Dimanche 20 Juin 2021**

**Dimanche 27 Juin 2021**

**Le bureau de vote**, en Mairie OU à la salle des fêtes (en fonction de sa disponibilité et pour des raisons de précautions sanitaires), sera ouvert de **8h00 à 18h00**.

Pensez à vous munir :

- d'une pièce d'identité en cours de validité (obligatoire)
- de votre carte électeur (facultatif)
- d'un stylo (précaution sanitaire)

### Port du masque obligatoire

La Mairie RECHERCHE encore quelques électeurs volontaires pour tenir les bureaux de vote les 20 et/ou 27 juin 2021 pour les élections départementales et régionales. Si vous êtes disponible, merci de vous signaler au secrétariat de Mairie, ou par mail en indiquant vos coordonnées et disponibilités.



## Transport scolaire

La Région Bourgogne-Franche-Comté vous informe que le site d'inscription aux transports scolaires pour l'année 2021/2022 ouvrira le **7 juin 2021**.

Que ce soit pour une première demande ou un renouvellement, les familles, qui souhaitent que leur(s) enfant(s) emprunte(nt) les transports scolaires, ont l'obligation de procéder à leur(s) inscription(s).

Afin que l'élève soit en possession d'une carte ou d'un abonnement de transport valide dès les premiers jours de la rentrée scolaire de septembre, il est conseillé aux familles de s'inscrire avant le **16 juillet 2021**.

Au-delà de cette date, les inscriptions restent possibles. Il n'est cependant pas assuré qu'un titre ou un renouvellement de prise en charge soit attribué dès le 2 septembre 2021. L'ensemble des informations relatives à la procédure d'inscription est disponible sur le site :

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/transports-scolaires-dans-le-doubs>

### RAPPEL

Pour les élèves circulant sur le réseau MOBIGO, la carte de transport scolaire est à conserver plusieurs années et sera renouvelée à chaque changement de cycle scolaire (maternelle, élémentaire, collège et lycée).

Elle sera réactivée d'une année sur l'autre, à distance, dès que la réinscription sera réalisée et instruite.

À chaque montée dans le car, l'élève doit présenter sa carte au conducteur et devant le valideur lorsque le véhicule est équipé.



L'Unité Locale de Pontarlier lance le projet **Croix-Rouge Mobilités** pour répondre aux

besoins de transport et de mobilité rencontrés sur son territoire en proposant des solutions de mobilité partagée : l'autopartage, le covoiturage et le transport solidaire.



## Les solutions de mobilité



### Prêt automobile solidaire

Mise à disposition de véhicule à destination de personnes modestes non véhiculées ou dont le véhicule est hors d'usage



### Covoiturage solidaire

Partage de trajets locaux réalisés par les acteurs Croix-Rouge avec les véhicules Croix-Rouge ou avec leurs véhicules personnels



### Transport solidaire

Transport et accompagnement de personnes dépourvues de solutions de mobilité et ne pouvant pas conduire

La plateforme de covoiturage :

<https://haut-doubs.covoiturage.croix-rouge.fr/>

Toutes les informations sur [www.croix-rouge.fr](http://www.croix-rouge.fr)

par ✉ : [mobilites@croix-rouge.fr](mailto:mobilites@croix-rouge.fr)

par ☎ : 06.71.54.41.31 Mme J. CHABOD



## CONFERENCE

« **Enrichissez-vous, Ecolomisez !** » Conférence pour tout public est proposée le :

**Mardi 29 juin 2021 à 20H00**

(Accueil à partir de 19h30)

A la Salle des fêtes

A travers un scan de nos habitudes et de la problématique liée à l'énergie, Laurent NOURDIN vous proposera de voyager vers un monde plus propre et comprendre comment de petits gestes peuvent faire faire de grosses économies, favorables autant à notre porte-monnaie qu'à la planète.

Nous vous attendons nombreux et masqués.

## PREVAL



Démasquez-vous au bon endroit !

Limiter la propagation du virus et protéger les agents des services techniques ou du ramassage des ordures ménagères.

Les masques doivent être jetés dans un sac fermé puis dans votre bac d'ordures ménagères.



## Geste du mois

« Un beau gazon bien tondu »

Propriétaires d'une parcelle de terrain, la « normalité » veut qu'elle soit « bien » entretenue. Que veut dire « bien » ?

Dans l'imaginaire, cela correspond donc à une tonte rase, régulière d'un gazon vert, sans « mauvaises herbes ». Pourtant nos espaces verts sont un refuge à une biodiversité insoupçonnée.

" Le saviez-vous? " : il y a autant de surface de jardins particuliers en France qu'il y a de surface de réserves naturelles... Alors pourquoi ne pas faire de nos jardins de vraies réserves de biodiversité ?

Des espèces menacées il y en a dans le monde entier mais aussi sous nos yeux, le hérisson par exemple pourrait disparaître en 2025, alors pourquoi ne pas commencer à sauver des espèces chez nous ?

Pour ce moi- ci, nous vous proposons plusieurs actions dans cet esprit :

✓ Préserver un espace de votre gazon que vous ne tondrez pas, ou tardivement (prairies fleuries), vous pourrez alors voir les fleurs naturelles fleurir, et cela sera source de nourriture pour les insectes pollinisateurs (abeilles...).

✓ Réaliser une zone de compostage naturelle, un tas de branches est un excellent abri à hérisson (qui mange les limaces de votre potager).

✓ Préserver les "mauvaises herbes de vos jardins", certaines sont comestibles et pleines de vertu, (orties, egopode, plantain, pissenlit). S'intéresser aux plantes c'est éviter d'utiliser des désherbants sélectifs et nocifs (que l'on retrouvera dans la nappe phréatique, donc dans notre eau de consommation). Pour d'efficaces fongicides et insecticides, plantez de la capucine ou de la tanaïs, des fleurs colorées qui veilleront sur votre potager.

Chaque petit geste compte, nous pouvons tous agir déjà à notre niveau. Profitez bien de votre jardin !



03.81.46.48.54



[www.houtaud.fr](http://www.houtaud.fr)



[mairie.houtaud@wanadoo.fr](mailto:mairie.houtaud@wanadoo.fr)